



D.2025.10.08.5.10

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 8 Octobre 2025

5 – GESTION DU PATRIMOINE

**5.10 – Marché MA2022-0022 – Travaux de Renouvellement du Parc des Ascenseurs Tisséo (REPAT 4)
– Lot n° 2 : Electricité – Autorisation de signer l'avenant 3**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit octobre, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques		X (M. Briand)	
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (Mme Ochoa)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
GUYOT Philippe	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Le marché MA2022-0022 a été notifié le 10 janvier 2023 à la société INEO MIDI-PYRENEES LANGUEDOC ROUSSILLON afin de réaliser les travaux de renouvellement du Parc des Ascenseurs Tisséo (REPAT 4) du lot n° 2 « Electricité ». Le marché a été conclu pour une durée prévisionnelle de 29 mois pour un montant global de 145 000,00 €HT.

Ce marché a été passé selon la procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la commande publique.

Les travaux ont débuté par ordre de service notifié à la société titulaire le 31 janvier 2023.

Au cours de l'exécution, un premier avenant a été notifié à l'entreprise le 20 mars 2025, afin de prendre en compte des travaux supplémentaires pour un montant HT de 3 889,60€ HT.

Un deuxième avenant a été notifié le 25 juillet 2025 afin de prolonger la durée d'exécution du marché jusqu'au 31 décembre 2025.

Le présent avenant concerne la prise en compte de travaux supplémentaires rendus nécessaires pour la rénovation des ascenseurs des stations Bellefontaine, Mirail Université, Basso Cambo, Jolimont, Arènes, Reynerie et Fontaine Lestang. En effet, lors de la phase étude, la nécessité de réaliser certains câblages pour mise en service des nouvelles caméras installées dans chacun des ascenseurs n'a pas été identifiée (du répartiteur au PCC et interne station).

De plus, les diamètres initialement prévus pour les câbles d'alimentation des coffrets DTU depuis le local TGBT de la station Jolimont des nouveaux ascenseurs 39, 40 et 41 sont trop faibles au regard des distances entre coffrets et TGBT. Les sections des câbles sont donc à augmenter et engendrent des prestations plus importantes de l'entreprise.

Le montant total des travaux supplémentaires visés par l'avenant n°3 est de 27 043,65€ HT, ce qui porte le montant total du marché à 175 933,25 € HT, soit une augmentation de 21,33% du montant du marché.

L'avenant pour l'ajout de prestations supplémentaires devenues nécessaires est passé conformément à l'article L2194-1 2° du code de la commande publique précisé par les articles R2194-2 à R2194-4 du même code.

La Commission Ad Hoc a, dans sa séance du 15 septembre 2025, rendu un avis favorable pour la conclusion de l'avenant n°3 au marché MA2022-0022 avec l'entreprise INEO MIDI-PYRENEES LANGUEDOC ROUSSILLON pour un montant de 27 043,65 € HT, portant ainsi le montant total du marché à 175 933,25 € HT.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit marché et d'autoriser les dépenses correspondantes.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer l'avenant 3 au marché MA2022-0022 relatif aux Travaux de Renouvellement du Parc des Ascenseurs Tisséo (REPAT 4) - Lot n° 2 Electricité avec l'entreprise INEO MIDI-PYRENEES LANGUEDOC ROUSSILLON pour un montant de 27 043,65 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit avenant.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses et recettes seront inscrites au budget 2025 et suivants.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES